

Le
Numéro 196 Novembre - Décembre 2004 1,50 €

COMBAT SYNDICALISTE

CNT-AIT

Bimestriel de la Confédération Nationale du Travail
Section de l'Association Internationale des Travailleurs

Ni Guerra entre Pueblos
No War between People



XXII
Congreso

XXII Congress

IWA



AIT

Ni Paz entre Clases
No Peace between Classes

International Workers Association

Asociación Internacional de los Trabajadores

Granada

4/5/6dic. 2004
4/5/6dec. 2004



CNT-AIT

**Association
Internationale
des Travailleurs**
AIT, NSF boks 1977
Vika, n-0121 OSLO , Norvège

**Confédération
Nationale
du Travail**
Pour tout contact
sur le plan national
s'adresser à :
CNT-AIT (bureau confédéral)
34 Espace Mendès-France
36000 Châteauroux

**L'adresse du site web
de la confédération**
<http://www.cnt-ait-fr.org>
Vous y trouverez les liens
confédéraux et internationaux
de notre organisation

CPPAP 1 856 D 73
Directeur : Michel Maza
Imprimerie spéciale CNT-AIT

Rédaction des pages confédérales :
CNT-AIT BP 51142
34008 Montpellier cedex 1

Abonnements
1 an (6 nos) : 75
soutien : 15
Chèques à l'ordre de CNT-AIT
voir pages régionales

Unions Régionales
Les UR sont l'expression
de la CNT-AIT.
Elles regroupent les divers syndicats
d'une zone géographique.
Pour tout contact dans une région,
s'adresser au secrétariat de l'UR

Ni guerre entre les peuples...

Sur le plan international, l'actualité est d'abord à Grenade avec le prochain XXII^e congrès de l'Association Internationale des Travailleurs. À cette occasion, l'ASI (Anarcho-Syndicalist Initiative en Israël-Palestine), résolument anticapitaliste et internationaliste, prête à piocher dans le mur des profiteurs nationalistes, sera peut-être constituée en tant que nouveaux Amis de l'AIT. Au Maroc, des travailleurs de la mine lancent un appel à la solidarité internationale car les sangsues capitalistes ont bouclé sept d'entre eux avec un cadavre en suspens sur leur dos. Guère mieux loti est ce travailleur du métro de New York licencié par son boss que le port du turban défrise. De son côté, l'USI appelle à saboter la guerre que mènent les troupes italiennes en Iraq.

Sur le plan national, la loi inique antifoulardesque fait encore des siennes, et dans ce même domaine très frelaté de l'éducation, le rapport Thélot essaie de donner un tour de vis supplémentaire au beau mariage de l'enseignant et du Capital. Capital qui irradie au figuré comme au propre et nous refile du risque zéro, tandis qu'il assassine à grand coup de train de déchets nucléaires. Du côté des luttes, la solidarité montre son efficacité, puisqu'elle a tiré notre compagne Stéphanie de sa sombre geôle. Mais Kamel, travailleur de DAE-WOO-ORION, prend de la justice de classe plein la gueule. Quant à Faty, que le fait d'être déléguée syndicale n'a pas empêché de se faire licencier, qu'obtiendra-t-elle devant ce tribunal des Prud'hommes où les conseillers-travailleurs s'entendent si bien avec les conseillers-patrons ? En viendrons-nous aux armes ? Le sort des quatre d'Action Directe et les impasses de ce type de lutte nous attirent peu. Comme action directe, nous préférons la lutte de classe menée par les travailleurs et par eux seuls.

... ni paix entre les classes.

UR Centre : CNT-AIT - 34, Espace Pierre Mendès-France 36000 Châteauroux,
UR Midi-Pyrénées : CNT-AIT - BP 158 - 82001 Montauban cedex, **UR Paris
et Nord** : CNT-AIT - BP 352 - 75526 Paris cedex 11, **UR Aquitaine** : CNT-AIT -
8, place Louis Barthou 33000 Bordeaux, **UR Méditerranée** : CNT-AIT - Vieille
Bourse du Travail - 13, rue de l'Académie 13001 Marseille, **UR Normandie** : CNT-
AIT - BP 2010 - 14019 Caen cedex, **En Rhône-Alpes** : CNT-AIT / SII - BP 223 -
38405 Saint-Martin-d'Hères cedex.

Laïcité : deux fois, deux mesures

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2004 a été marquée par le problème des signes religieux à l'école et l'application de la circulaire n° 2004-084 du 18 mai dernier qui stipule que « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. »

Les discours politiques, tout autant que médiatiques, ont fait l'amalgame entre ces signes et le port du foulard, réduisant la question de la laïcité à l'interdiction du voile. Une focalisation qui a parfois tourné au délire et suscité des caricatures d'un goût douteux (voir dessin en fin d'article, extrait de *La Nouvelle République*). Rien de surprenant, l'interdiction du voile est quasiment tout ce qui reste du rapport de la commission Stasi, remis le 11 décembre 2003. Les recommandations allant dans le sens d'une plus grande reconnaissance des minorités culturelles ont été occultées, tout comme les lacunes de l'intégration, pointées du doigt notamment par l'écrivain Chahdortt Djavann lors de son entretien avec la commission.

Les premières exclusions ont été prononcées à l'encontre d'élèves sikhs ayant refusé de retirer leur turban, mais surtout de jeunes collégiennes portant un voile ou même un bandana. L'opposition de la CNT-AIT à l'encontre de cette procédure a déjà été développée (*Combat Syndicaliste* nos 192 et 193). Nous rappellerons simplement que nous ne pensons pas que l'émancipation des êtres à l'égard de l'emprise religieuse puisse se construire à coup d'interdit et par l'exclusion

des élèves, ainsi privés de contacts avec un autre milieu et d'autres valeurs que celles prêchées par leur culte. Nous sommes également interloqués de la réduction de la « croisade laïque » à la question des tenues vestimentaires. Une approche qui cible inmanquablement certaines religions et pas d'autres. Enfin, il est paradoxal d'envisager d'exclure des élèves qui témoignent de leurs convictions alors que cette sanction est même rejetée en cas d'agression raciste envers un autre élève (la réintégration de 2 élèves du lycée Montaigne de Paris qui avait agressé un camarade juif a été prononcée en appel le 11/08/04).

Le risque est alors grand de voir se développer un sentiment de stigmatisation au sein des populations musulmanes ou d'origine immigrée se sentant victimes de discriminations. D'autant plus que les autorités s'accommodent fort bien d'autres signes religieux. Il n'est pas anodin de constater que les premières filles voilées ont été exclues en Alsace, une région qui jouit d'un traitement de faveur accordée à l'enseignement religieux dans les établissements publics. C'est en fait l'arbre qui cache la forêt car le christianisme trouve encore facilement sa place dans notre système scolaire.

Les établissements secondaires de l'Indre sont touchés par ce problème. Au collège (public) de La Châtre, une heure de rencontre avec l'aumônier catholique est planifiée sur le temps scolaire. Ainsi, certains élèves ont vu leur emploi du temps modifié au début de l'année pour intégrer cette « heure religieuse ». Dommage pour ceux qui n'y assistent pas !



La circulaire Monory du 22 avril 1988 (BO n° 16 du 28/04/1988) permet en effet la création d'une aumônerie dans les établissements du second degré, à la demande d'une minorité de parents. « L'enseignement religieux prend place dans le cadre du temps scolaire normal de l'établissement » et peut avoir lieu dans ce dernier. L'acceptation de l'aumônerie est du ressort du recteur de l'académie, mais « la règle générale doit être d'accorder satisfaction aux vœux des demandeurs, même si ceux-ci ne représentent qu'un très faible pourcentage de l'effectif total de l'établissement. » (citations extraites de la circulaire)

Une demande ayant été formulée au collège de Levroux, la création d'une aumônerie verra le jour en septembre 2005 si le recteur donne son accord.

Il est incohérent d'accepter d'une part de telles mesures, ou que 12 % du budget 2005 de l'Éducation nationale soient consacrés aux établissements privés, et d'autre part de polémiquer à propos du port du bandana ou de la taille des croix. Pourquoi de telles atteintes au principe de laïcité, de séparation de l'Église et de l'Éducation publique, sont-elles tolérées ?

Il est contraire à l'idéal laïc d'accorder un traitement de faveur à certaines religions. Dans le Var, 5 aumôniers se sont déjà vus interdire l'entrée en soutane dans des lycées.

Le manque de clarté du gouvernement à ce sujet ne s'arrête pas là. Le 23
(suite page 4)



Les valeurs cachées de l'école

L'ÉDUCATION NATIONALE n'aspire nullement à une quelconque neutralité dans le respect de la liberté d'opinion de chacun. Il est malheureusement indéniable que l'École est chargée de véhiculer certaines valeurs. À la grande époque de la laïcité, les « hussards noirs de la République » devaient substituer l'amour de la Patrie à celui de Dieu. Aujourd'hui, elle doit soutenir un modèle de société capitaliste. Le MEDEF a commencé à développer son emprise dans le domaine scolaire depuis quelque temps. Auparavant le patronat se limitait à quelques actions anodines de partenariat : CD-ROM et affiches adressés par Kellogg's dans les écoles, « sponsoring » douteux lors de fêtes ou manifestations scolaires, tel Orangina qui soutient la campagne sur les droits de l'enfant en octobre 2003... Désormais, il s'agit d'une véritable politique visant à orienter le système scolaire. En octobre 2003, Michel Pébereau, président de BNP-Paribas, est chargé de tisser des liens entre le patronat et l'Éducation nationale. Le 15 octobre, *Le Monde* publie une interview de Ferry intitulée « Réhabiliter le travail : à l'école aussi ». Le ministre reprend le discours de Seillière et Raffarin conspuant la « culture des loisirs » et glorifiant le culte du travail (argument pour la réforme des retraites, l'allongement de la durée hebdomadaire du travail ou la réforme des aides aux chômeurs ou intermittents). Ferry y déclare même en défendant l'importance du travail que « c'est une évidence, et Michel Pébereau l'a fort bien dit ». Au moins, cette déclaration a le mérite d'être claire et franche. Le 1^{er} décembre 2003, le MEDEF a organisé à Lyon un forum sur l'école au beau milieu du « grand débat » afin de réfléchir à la manière de peser sur la future loi d'orientation. Il n'est donc guère surprenant de constater que les savoirs privilégiés par le fameux rapport Thélot sont ceux qu'attendent les patrons : connaissances minimales, maîtrise de l'anglais et de l'informatique, « normalisation » des comportements (une sorte de « savoir subir ensemble ») ; démarche scientifique et culture générale, qui permettent pourtant à l'individu de comprendre et d'agir sur le monde qui l'entoure, sont quelque peu dénigrées. L'« employabilité » des élèves est en passe de devenir l'objectif majeur de notre système scolaire.

Par ailleurs, l'engouement des enfants pour les marques de vêtements de sport ne conduit-il pas au port ostensible de signe d'appartenance à la société de consommation et à l'idéologie capitaliste ? C'est en tout cas un élément très fort de « distinction sociale » et de discrimination entre les élèves. Il est même assez frustrant d'observer des enfants de famille modeste faire pression sur leurs parents pour qu'ils se ruinent dans ces achats ou se moquer de ceux qui ne portent pas ces fameuses marques. N'y a-t-il pas faillite éducative lorsque des élèves de 10 ans ne jurent que par des vêtements fabriqués par des enfants de leur âge, exploités par l'économie capitaliste ?

Syndicat intercorporatif de Châteauroux

(suite de la page 3)

Laïcité : deux fois, deux mesures

septembre dernier, J.-P. Raffarin déclarait, à propos de l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne (entretien publié par le *Wall Street Journal*) : « *Voulons-nous laisser la rivière de l'Islam entrer dans le lit de la laïcité ?* ». Pourtant, tout comme la France, la Turquie reconnaît le principe de la laïcité dans sa constitution, ce qui n'est pas le cas de certains pays d'Europe : Italie, Espagne et Portugal, par exemple. N'a-t-on rien d'autre à reprocher à l'État turc ?

Au nom de la laïcité et de l'égalité entre tous, sans discrimination entre les cultures, il est nécessaire de refuser toute immixtion de n'importe quel culte et tout endoctrinement religieux dans les établissements scolaires. Il n'est pas acceptable que le christianisme soit privilégié parce que c'est une religion plus répandue ou celle de nombreux politiciens influents, et accessoirement de leur épouse ! La laïcité est, plus ou moins consciemment, utilisée comme un véritable instrument de discrimination à l'encontre de populations minoritaires. Comment peut-on espérer nous convaincre que la stigmatisation et l'exclusion sont des outils propices à l'intégration et à l'harmonie sociale ?

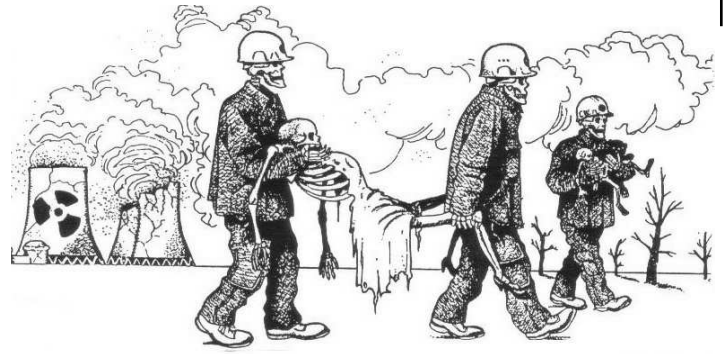
Syndicat intercorporatif de Châteauroux

(cet article reprend un texte envoyé à tous les établissements scolaires de l'Indre pour dénoncer et demander l'abrogation de la circulaire Monory de 1988).



« Une focalisation qui a parfois tourné au délire et suscité des caricatures d'un goût douteux. »

Ils se fichent de et notre gueule de nos vies



DIMANCHE 7 NOVEMBRE, Sébastien Briat, anti-nucléaire de 22 ans, est mort pour s'opposer au nucléaire comme Vital Michalon, tué par un tir de grenade le 31 juillet 1977 à Creys-Malville.

Sébastien a été fauché à Avricourt (Meurthe-et-Moselle) par le convoi de déchets radioactifs en provenance de l'usine de retraitement de La Hague et à destination de l'Allemagne, alors qu'il avait renoncé à l'action de blocage. En effet, si les trois guetteurs postés à 15 km en amont d'Avricourt avaient bien vu passer le convoi et l'hélicoptère, les deux stoppeurs à 1,5 km de l'endroit prévu du blocage ont tout de suite vu l'absence de l'hélicoptère (parti se ravitailler en carburant et qui seul peut faire arrêter le train) et ont donc décidé de renoncer à l'action. Ils n'ont donc pas envoyé les fumigènes et les huit bloqueurs, puisque l'action était abandonnée, ont commencé à se dégager. C'était sans compter sur la vitesse du train, alors que la visibilité limitée à 250 mètres aurait dû amener le conducteur à rouler moins vite, et que, par deux fois, ce dimanche matin, le train avait déjà été bloqué : par une manifestation en gare de Nancy, puis, à quelques kilomètres de là, par deux militants enchaînés à la voie à Laneuville-devant-Nancy.

Seulement, la Cogema et la SNCF n'ont que faire de la santé et de la vie des gens. Leurs intérêts sont de réaliser le plus grand profit. La SNCF déclare n'être que le transporteur de ce convoi, pourtant bien particulier (cela rappelle, quand même, que les prédécesseurs de cette même SNCF collaboraient avec Vichy pour convoier ceux qui terminaient dans les chambres à gaz, quand d'autres anonymes, parfois cheminots, sabotaient les voies pour résister au nazisme). Pour la Cogema, la sécurité est l'affaire de la SNCF, des CRS et du haut fonctionnaire défense à Bercy. Ce dernier déclare « ne donner que l'autorisation de transport sans se soucier de la vitesse du train, et veiller à ce que les conditions de **protection des matières nucléaires** soient remplies » !

Rappel des transports de déchets allemands

En janvier 99, le ministre Vert de l'environnement décide d'interdire à partir du 1^{er} janvier 2001 tout transport de combustible irradié des centrales nucléaires allemandes pour contraindre les exploitants à fermer celles-ci le plus rapidement possible. En février 99, sous la pression de la France (gouvernement Jospin avec Voynet, ministre Vert de l'environnement), le chancelier allemand change de position. En mars 2001, le ministre Vert allemand appelle les manifestants à ne pas bloquer les convois et achève de se déconsidérer chez les antinucléaires qui sont persuadés que seuls les coûts sur ces déplacements sont susceptibles de faire reculer les industriels du nucléaire. Si les sabotages du premier convoi du 26 mars 2001 n'ont pas atteint le niveau de ceux de 97, l'important dispositif policier et matériel coûtera à l'État allemand 110 millions de marks. De quoi faire bouger une population majoritairement hostile au nucléaire.

Luttes de spécialistes ou action directe

Avec la mort de Sébastien, on attend à nouveau la ren-gaine des éternels soumis, pour qui la lutte antinucléaire doit être laissée aux élus et aux partis politiques, et pour qui les actions doivent être réalisées par des professionnels, évitant ainsi tout accident ou débordement. C'est oublier bien vite que les promesses du PS de ne pas construire de centrales contre l'avis des populations n'ont pas été tenues dès son arrivée au pouvoir en 81, que le décret d'en-fouissement des déchets à vie longue dans les laboratoires souterrains a été signé par la ministre Verts Voynet, etc. Quant aux actions de spécialistes à la Greenpeace ou quasi institutionnelles comme celles de la Confédération Paysanne, elles présentent aussi des risques judiciaires et physiques quand elles dépassent les « limites autorisées » et ne suffisent plus à canaliser le mécontentement.

Le nucléaire, civil ou militaire, fait peser sur l'humanité une menace permanente. Le nucléaire tue en fonctionnement normal. Le nucléaire justifie tous les discours sécuritaires. Le nucléaire ne peut être autogéré.

Non aux transports de déchets nucléaires. Arrêt immédiat du nucléaire.

Michel W., syndicat intercorporatif d'Amiens

Le Combat Syndicaliste est rédigé et réalisé à titre militant par des adhérents des syndicats de la CNT-AIT, chômeurs ou salariés, sur leur temps de loisir.



Stéphanie libérée :

De plus elle a établi la présence de liquide amniotique dans les poumons du nouveau-né, ce qui est tout à fait compatible avec les descriptions de Stéphanie concernant l'état de mort au moins apparente du nouveau-né.

Comme il n'y a par ailleurs aucun signe de violences ou de cause provoquée de mort, la conclusion s'impose d'elle-même : les causes du décès sont naturelles.

Malgré cette expertise qui l'innocentait, Stéphanie était toujours en prison à la rentrée. Cette situation, ce déni de justice éclatant, devenait de plus en plus insupportable pour son entourage (en particulier pour son petit garçon de trois ans, privé de mère pendant 6 mois) et pour ses amis. Ils décidaient donc de passer à la vitesse supérieure. Non pas qu'ils soient restés inactifs jusque-là. Car, malgré la manipulation médiatique de l'opinion dans laquelle certains médias se sont vautrés dès l'incarcération, plusieurs fois par semaine, des « Amis de Stéphanie » ont distribués des tracts, expliqué la situation aux passants, fait signer des pétitions. A ce jour, plus de 4 000 signatures ont été recueillies. Là ne se sont pas arrêtées les interventions. Le 1^{er} mai 2004, il y eut une intervention devant la prison de Seysses (où elle venait d'être incarcérée la veille), avec prise de parole à la sono. Du 2 au 12 juin 2004, à l'occasion de la représentation de la pièce « Voltaire sauve Calas » (montée avec le soutien des institutions et jouée par des avocats stagiaires) : intervention des Amis dans la grand-chambre de la Cour d'appel du tribunal. Le gratin du monde judiciaire, des élus et des journalistes est reparti avec le tract « Déni de Justice ». Puis tractage à chaque représentation grand public de la pièce, y compris les représentations spéciales pour les clubs du troisième âge. Le 12 juin 2004,

LE 22 MARS 2004, Stéphanie, déjà mère d'un enfant de trois ans, accouche à l'improviste. Elle n'avait pas conscience d'être enceinte. Elle présentait ce que les médecins appellent un « déni de grossesse ». Il s'agit d'un état pathologique dans lequel non seulement la femme ne se sait pas enceinte mais, de plus, ne présente aucun des signes habituels de grossesse (ni « masque de grossesse », ni « gros ventre », ni fatigues particulières...). Il s'agit d'une maladie connue des spécialistes et parfaitement documentée ¹. Les experts psychiatres et psychologues mandatés par le juge d'instruction ont reconnu que Stéphanie souffrait de ce syndrome. N'ayant pu prendre la mesure de son état, elle accouche seule dans les toilettes de sa maison dans des conditions épouvantables, avec une hémorragie massive. Le nouveau-né ne donne aucun signe de vie, il est ou mort ou en état de mort apparente. Pour que son autre fils – qui à ce moment-là est la seule autre personne présente dans la maison – ne voit pas le corps, elle le met dans un sac plastique et le cache dans la machine à laver. Son hémorragie continue. Sa propre vie n'est

sauvée qu'in extremis par l'arrivée de son compagnon qui alerte immédiatement le SAMU. Hospitalisée en urgence, Stéphanie, au sortir de l'hôpital, est admise dans une clinique psychiatrique. Le 29 avril, les gendarmes se présentent à la clinique. Les perfusions lui sont pratiquement arrachées. Elle est incarcérée sous l'inculpation d'infanticide car, d'après le scénario élaboré par la police, elle aurait étouffé volontairement son nouveau-né en l'enveloppant dans ce fameux sac en plastique. Sa famille et ses copains, les militants de la CNT-AIT de Toulouse dont Stéphanie et son compagnon sont membres, regroupés au sein des « Amis de Stéphanie » ont très rapidement mis en relief les incohérences de ce scénario.

Au cours de l'été, un examen de laboratoire, une expertise anatomopathologique (c'est-à-dire l'étude au microscope des différents tissus organiques) est venu effondrer totalement le scénario policier. L'experte, professeur à la faculté de médecine, a en effet établi de façon irréfutable, « l'absence de stigmates pouvant évoquer une asphyxie ou une suffocation », apportant ainsi la preuve scientifique que Stéphanie n'avait pas étouffé son bébé.

une première victoire morale

rassemblement d'une centaine d'Amis place du Capitole, intervention à la sono et signature de pétitions devant les portes de la mairie précipitamment fermées pour l'occasion. Le 19 juin 2004, participation à la marche de « Stop à l'oubli » sur le tribunal. Le jeudi 16 septembre : présence devant le tribunal à l'occasion du procès contre les faucheurs d'OGM. Au total, plus de 30000 tracts et documents divers sur l'affaire ont été distribués aux tables de presse, généralement accompagnés de commentaires et d'explications verbales.

Manifestement, tout ceci n'était pas suffisant pour bouger les choses. Les « Amis de Stéphanie » ont alors décidé de médiatiser l'affaire (en s'adressant à la presse nationale et à ceux des médias locaux qui étaient restés propres dans la circonstance), mais également d'organiser une marche sur la prison. Ce samedi 16 octobre, cent cinquante personnes environ se sont retrouvées autour de 11 h, sous une pluie diluvienne qui ne devait pas cesser de la journée et dans un froid de canard, place du Capitole pour prendre le départ des 23 km menant à la maison d'arrêt. Une soixantaine de participants devaient finir la marche et se retrouver, contenus par une ligne de gendarmes, à quelques mètres de la porte d'entrée de la prison, pour une prise de parole et des slogans bien sentis. Inutile de dire que les Amis de Stéphanie remercient chaleureusement tous ceux, connus et inconnus, qui ont fait acte de présence ce jour-là, tout particulièrement les copains venus de l'extérieur (Montpellier, Perpignan, Gard, Landes, Bordeaux, Bayonne), ainsi que ceux qui ont mis à notre disposition un autobus pour le retour.

Trois jours après, le 19 octobre 2004, Stéphanie était libérée. Malgré cette coïncidence de date, nous ne sommes

pas en état de dire quel a été le poids véritable de la mobilisation dans cette libération. D'une part, la réalité du dossier pénal devrait amener à conclure à la mort naturelle du nouveau-né, ce qui a certainement constitué dans cette libération un élément déterminant. Mais, d'un autre côté, avec une inculpation très lourde (homicide sur mineur), le mandat de dépôt pouvait être prolongé sur trois ans. L'actualité montre malheureusement qu'il est fréquent qu'un « mis en examen » reste en détention provisoire, alors même que son innocence a éclaté en cours d'instruction.

Si donc, sur le point strictement procédural, il est difficile de se prononcer, il reste que le 16 octobre 2004 fut une réussite.

Réussite d'abord que celle d'une organisation autogérée sur un parcours aussi long. Tout s'est déroulé sans incident, sans l'intervention des habituels organisateurs de manifs ; partis et syndicats institutionnels étaient d'ailleurs totalement absents. Réussite ensuite car cette manifestation était une première. Réussite enfin parce que, au soir de ce samedi, les participants étaient plus que satisfaits que cette marche ait eu lieu et que, dans la prison – nous l'avons su par la suite – l'écho a été très positif pour les prisonniers qui ont compris qu'il s'agissait aussi d'un geste de solidarité à leur égard. On était loin, ce 16 octobre, de ces mobilisations consternantes et mortifères dont le principal résultat est de démoraliser les manifestants et de les conduire dans des impasses (voir comment la « gauchunerie » – et une grande partie de l'extrême-gauche, y compris certains libertaires – ont mis en marche des foules immenses pour populariser le vote Chirac et légitimer ainsi, pour sept ans, une politique particulièrement antisociale et répressive).

Dès le 16 octobre, au contraire, et plus particulièrement après le 19, il y a eu, à la modeste échelle des 4 000 personnes qui se sont manifestées auprès du comité de soutien, un retour de confiance en la lutte collective et autogérée.

Tout n'est pas fini pour autant.

Libérée, Stéphanie reste inculpée et nous restons vigilants. D'autres mobilisations seront peut-être nécessaires, en fonction de l'évolution du dossier, pour obtenir l'aboutissement qui s'impose.

Par ailleurs, l'action autour de ce cas nous a amenés, non pas en tant qu'Amis de Stéphanie, mais en tant que militants de la CNT-AIT pour ceux qui sommes dans les deux, à un débat qu'il est bien difficile de résumer en peu de mots bien qu'il soit capital pour tout anarchosyndicaliste². Disons simplement que le constat de cette incontestable victoire morale, ne doit pas occulter les contradictions qui existent entre les actions ponctuelles et le projet globaliste qui est le nôtre tout comme celles qui existent entre ce même projet, notre analyse d'ensemble, et le recours aux médias. À chacun bien sûr de réfléchir à tout cela².

*Un Ami de Stéphanie,
Syndicat intercorporatif de Toulouse*

- 1 - On trouvera toutes les précisions utiles sur cette maladie sur le site de l'ARDG (Association pour la Reconnaissance du Déni de Grossesse) : <http://deni2grossesse.free.fr/wiki>
- 2 - Pour connaître l'état de notre propre réflexion sur le sujet nous vous invitons à consulter « *Le Combat syndicaliste* de Midi-Pyrénées » (n° 88, décembre 2004-janvier 2005) ou le site de la CNT-AIT de Toulouse, <http://cnt-ait.info>



Criminalisation

Quelques nouvelles du front des luttes de classe, à propos notamment de Kamel et Faty (voir *Combat Syndicaliste* n° 195).

Justice de classe

KAMEL BELKADI a été reconnu coupable de l'incendie de DAEWOO-ORION, survenu le 23/01/2003, par le tribunal correctionnel de Briey qui le condamne à 3 ans de prison (dont 18 mois fermes) et à 30 000 € d'amende.

Pourtant 3 témoins certifient formellement que Kamel était bien au poste de garde à partir de 20 heures et ce, jusqu'au moment où l'incendie s'est déclaré. Donc Kamel ne peut matériellement pas être l'auteur de l'incendie criminel. L'accusation s'appuyait sur un seul « témoin-clé » aux déclarations contradictoires : il a d'abord prétendu avoir vu Kamel passer avec un fenwick, puis qu'il a seulement entendu le véhicule qui serait passé par une « porte rouge » dont tous les autres témoins s'accordent à dire qu'elle était bloquée et ne permettait pas le passage d'un tel engin ! Un autre témoin a quant à lui

dénoncé les pressions exercées à son encontre pour le forcer à accabler Kamel. En outre, l'absence de mobile n'a pas été prise en considération : l'incendie a brisé le rapport de force construit entre direction et salariés, empêchant ces derniers de faire aboutir leurs revendications. Dans ce procès, on a manifestement oublié la question capitale : « À qui profite le crime ? »

En présence de tels faits, il est impossible de ne pas crier au scandale et au procès truqué. Une fois de plus, on ne peut que constater la volonté de briser la résistance des travailleurs. Ce fut le cas avec les menaces lancées par la direction d'EDF à l'encontre de 3 salariés, impliqués dans la mobilisation contre le changement de statut, avant de faire marche arrière. On peut aussi rappeler les allégations mensongères visant à licencier 5 salariés du Mac Do du boulevard St-Denis à Paris qui provoquèrent un mouvement de

grève d'octobre 2001 à février 2002 (débouchant sur leur réintégration).

Il s'agit malheureusement d'un nouvel épisode de la lutte menée par le patronat et l'État, avec la complicité de la Justice, si prompt à protéger le système contre les travailleurs en lutte et les militants. Entre les politiques « responsables mais pas coupables » dans l'affaire du sang contaminé et les militants de C'SUR reconnus coupables, sans peine, pour avoir aidé des sans-papiers, la Justice perd sérieusement de son crédit.

*Syndicat intercorporatif
de Châteauroux*

(Pour plus d'infos ou envoyer un message de soutien :
ulcgtlongwy@worldonline.fr)



des luttes

Ni pute, ni soumise, donc licenciée

FATY MAYANT s'est illustrée pendant la longue grève des femmes de ménage de la société Arcade, sous-traitante du groupe Accor (Ibis, Mercure, Novotel, Formule 1...) de 2002-2003. Faty résume ainsi les conditions de travail : « *Les filles sont débordées. En six heures de travail, on s'occupe en moyenne de 19 ou 20 chambres. Elles en nettoient parfois 25, en sept heures minimum, sans être payées plus. On peut au contraire arriver le matin sans qu'il y ait assez de chambres à laver pour toutes : à la fin du mois, la direction compte une absence à celles qui n'ont pas fait leur quota.* » (*Libération*, 11/08/04). Elle gagne 2 □ par chambre nettoyée.

Parce qu'elle a refusé d'être exploitée sans rechigner, elle a été licenciée pour dépassement de ses heures de délégation syndicale (elle est représentante SUD-Nettoyage).

Depuis, Faty continue à se battre avec l'appui d'un collectif. Un recours a été déposé devant les Prud'hommes qui jugera en audience le 23 février. Inutile de préciser après le texte précédent que ce genre de procédure ne suscite guère notre confiance (voir dessin de Luz). À mon avis, le collectif a développé une analyse plus intéressante de la lutte à mener en mettant l'accent sur des actions concrètes auprès du personnel et des clients des hôtels, voire des passants, au lieu de prêcher des convaincus (des membres de ce comité

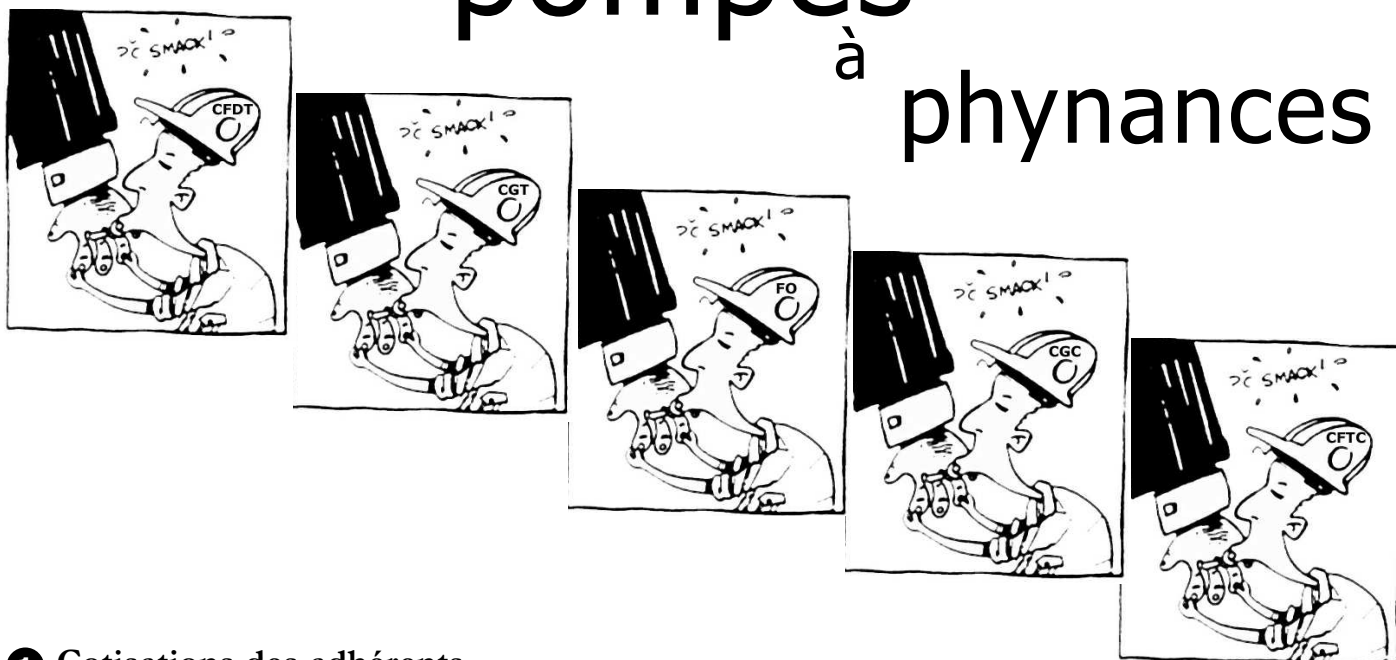
ont ainsi occupé pacifiquement l'entrée et le hall de l'hôtel Mercure de la rue Caulaincourt dans le 18^e).

Toutefois, l'objectif à court terme qui consisterait à forcer Accor à réintégrer Faty pour sauver son image de marque n'est pas satisfaisant en soi. Elle serait de nouveau exploitée pour une bouchée de pain, bien que cela puisse lui apparaître préférable au chômage. Cependant, en tant que libertaires, nous ne saurions nous permettre de décider de son sort à sa place. Nous pouvons parfaitement participer et organiser des actions similaires, dans nos communes respectives, pour dénoncer l'exploitation et l'oppression capitalistes dont sont victimes les travailleurs à travers l'exemple de Faty. Nous serions ravis de lui être d'un quelconque secours, mais pour nous la lutte ne peut s'arrêter là. Notre objectif final doit rester l'abolition du capitalisme, pas la simple réduction de ses méfaits. Je ne me demande même plus si cela est réaliste, c'est juste et nécessaire, voilà qui est suffisant.

Syndicat intercorporatif de Châteauroux

(Pour plus d'infos : fatysolidarite@hotmail.com / CICP, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris)

Les 10 pompes à phynances



1 Cotisations des adhérents

CFDT : 19,5 millions d'euros, soit 50 % du budget,
CGT : 3,9 millions d'euros, 34 % du budget,
FO : 14 millions d'euros, 40 % du budget,
CGC : 4 millions d'euros, 40 % du budget,
CFTC : 2 millions d'euros, 20 % du budget.

2 Les collectivités territoriales

Quelques exemples :

Le Conseil Général d'Île-de-France verse pour 2004 1 million d'euros pour les syndicats franciliens ;
celui du Pas-de-Calais a dépensé 12.200 euros pour le congrès de l'UNSA ;

la région PACA a versé 45.000 euros pour les syndicats du Conseil économique et social régional, plus 22 867 euros pour le congrès de FO à Marseille ;

la mairie de Paris a offert en avantages et nature (locaux) : 1,5 million d'euros à la CGT (en 1999), une aide aux frais de logement de 699.723 euros. pour la CFDT, et 40.000 euros de frais de déménagement à FO ;

la mairie de Besançon offre une subvention aux syndicats de 55.232 euros ;

celle de Lyon : 15.232 euros.

3 Cagnotte formation

Chaque année, 0,75 % de la collecte des OPCA (collecteurs de l'argent de la formation par branche) soit 19 millions d'euros distribués entre syndicats de salariés et de patrons. De plus, chaque OPCA peut redistribuer encore 0,75 % de sa collecte aux parte-

naires sociaux de sa branche. Exemple, Fafice, OPCA des sociétés d'informatique, redistribue 1 million d'euros aux syndicats patronaux et salariés du secteur. Ajoutons que les organismes de formation peuvent être directement liés aux centrales syndicales : CFPTS (formation technique du spectacle), créé par la CGT, est financé par AFDAS (OPCA du spectacle). Son président, J. Voisin est secrétaire général CGT du spectacle. FORMECOS de FO est lié avec l'OPCA du bâtiment, tandis que REFE (formation informatique) est présidé par Alain Gil, également secrétaire général de la CFDT francilienne.

4 L'État

Le Ministre du travail a versé, en 2003, 36 millions d'euros aux organisations syndicales (en incluant l'UNSA). Les services du Premier ministre, 2 millions d'euros aux syndicats de la fonction publique. Matignon finance également le Conseil économique et social et, par là, 69 syndicalistes qui reversent leurs indemnités (2.775 euros nets mensuels pour le premier mandat, ensuite, 3.033 euros). Il participe via le CES aux dépenses d'études des centrales, soit 2 millions d'euros.

5 Les entreprises

Axa donne à chaque salarié un chèque pour le syndicat de leur choix (de 38 euros pour les employés, 45 euros pour les cadres). Le Crédit Lyonnais, Ibis, Casino ... versent une dotation annuelle à leurs syndicats. Renault a versé en 2000 exactement 91.470 euros aux fédérations syndicales de la métallurgie. Onet, Giraudy, le Conseil supérieur du notariat finançaient la CFDT. Macif, AG2R, Médéric, Malakoff, MV4, Total, Aventis... arrosent les journaux des centrales syndicales.

des confédérations syndicales



6 Les mises à disposition

4 500 agents de la fonction publique sont déchargés d'activité pour raison syndicale. EDF offre 85 000 heures à la Fédé CGT Énergie. La RATP compte une quarantaine de permanents syndicaux, plus des détachés auprès des confédérations. La SNCF totalise 178 permanents. À la CGT, 7 élus du bureau confédéral seraient rétribués par leur boîte d'origine.

7 Les branches

Selon l'accord du 12 décembre 2001, 0,15 % de la masse salariale des entreprises de moins de 10 salariés alimente le développement du dialogue social, soit 1 million d'euros pour les confédérations, plus 4 millions d'euros à répartir entre les partenaires au niveau des branches. Il existe également des accords de branche, au-delà des PME, existent également : BTP, fleuristes, charcuterie, boulangerie, foyers de jeunes travailleurs, hospitalisation privée, etc. Que dire d'officines comme ADESSAT (CFTC, CFDT, CGC), créé en 2000, pour étudier et suivre les aménagements du temps de travail, financé par la branche avec 0,02 % de la masse salariale.

8 L'Europe

Des sigles hermétiques, comme Aqual, Leonardo, Ligne budgétaires B3 4000, 4002, 4003, Fond Interrég ... sont autant de sources financières pour les syndicats. La commission cofinance jusqu'à 80 % des projets sur le dialogue social européen, etc. Exemple : en 2003, la CGT empoche 83.854 euros d'aide à la négociation pour le statut européen de Suez. Sa Fédé métallurgie et son Union des retraités, 26.281 et 76.510 euros pour des recherches sur l'emploi industriel, les conditions de travail et l'allongement de la vie. FO reçoit 958.903 euros pour assistance aux pratiques de relations professionnelles... bulgares. La CFDT, pour des travaux sur la parti-cipation financière des salariés, 38 340 euros. Le Fond Eure fiance 7 euroconseillers CGT et 5 CFDT pour la mobilité internationale.

9 Le paritarisme

Rappel : la CRI (caisse de retraite) finançait, depuis 1995, 25 permanents syndicaux. La CPAM de Paris mettait 16 agents à disposition de syndicats et de mutuelles. L'UNEDIC, AGIRE, ARRCO, CNAM, CNAV, AGEFIPH versent chaque année 50.000 euros aux confédérations qui siègent dans leur CA. Certains organismes comme l'UCANSS, l'UNEDIC, versent une subvention comprise entre 250.000 et 400.000 euros par an.

10 Les comités d'entreprise

Leurs moyens alimentent souvent les organisations syndicales en faisant vivre les organisations « amies » : SYNTEX pour la CFDT, SECAFI ALPHA pour la CGT. Les CE sont financés par 0,02 % de la masse salariale.

Ces quelques éléments ne sont qu'un aperçu des sommes versés, car il est pratiquement impossible de connaître l'ensemble des subventions versées par les collectivités territoriales, ainsi que par les organismes en tout genre, les structures discrètes ou carrément occultes qui viennent abonder le trésor syndical. Toutes les structures organiques, de la simple section d'entreprise jusqu'aux structures internationales en passant par les UL, UD, UR, fédérations et confédération sont touchées par ce jeu. Aucune de ces structures ne pourrait survivre si elle n'avait que les cotisations des adhérents qui deviennent de plus en plus marginales dans le budget. La survie des syndicats dépend de l'État, des politiques, des patrons. Les logiques opportunistes, de pouvoir, d'intérêt personnel, de lucre... poussent les arrivistes à s'accaparer les bonnes places syndicales. Couplé au recul des adhésions, cela aboutit à accélérer l'intégration et le jeu partenarial... dont dépendent d'ailleurs les subsides des bureaucraties syndicales. Celles-ci, censées défendre les intérêts des travailleurs, contribuent au maintien de leur exploitation.

Jean Picard, Syndicat intercorporatif de Caen

Référence : *Liaisons Sociales*, septembre 2004.



À propos de la

« Maudite soit la prison, sépulture des hommes vivants où les braves s'entretuent et où les amis se perdent ». Paroles de gitans ¹.

TOUTE QUESTION tournant autour de la lutte armée semble condamnée à tomber dans un débat bipolaire. Lorsque se pose le problème des prisonniers, les partisans d'une libération (où même d'une amélioration de leurs conditions) sont systématiquement assimilés aux terroristes. Adroite censure qui isole les victimes de la répression étatique et condamne doublement le « terroriste » : à la prison d'abord, aux traitements les plus inhumains ensuite puisqu'elle interdit de replacer le débat au niveau des droits de l'individu. Particulièrement réactifs à ce genre de manipulation, les libertaires, et c'est heureux, ont toujours assuré une solidarité élémentaire avec les prisonniers politiques qui ont opté pour la lutte armée. Mais, parfois, ils se sont laissés entraîner dans cette logique bipolaire. Là où la majorité n'osait parler des prisonniers, de peur d'être assimilée à leurs actes, les libertaires ont affirmé haut et fort leur indignation face à la répression... et certains regardèrent avec complaisance la lutte armée. S'il est indispensable de soutenir les prisonniers politiques de lutte armée qui sont aujourd'hui broyés par l'appareil d'Etat, il convient tout autant d'adopter une attitude claire sur la stratégie qu'ils ont assumée.

1 - Citées dans « L'Envolée radio », numéro spécial, juin 2004.

À bas toutes les prisons

Il n'est pas si lointain le temps où la peine de mort était présentée comme l'ultime rempart face au crime et au sang. Et que savons-nous aujourd'hui ? Malgré les mises en garde alarmistes des partisans de l'assassinat public, les pays qui n'appliquent plus la peine de mort ne sont pas ceux qui connaissent les plus forts taux d'homicide. Aux États-Unis, l'État du Texas exécute à tour de bras – des noirs, bien sûr, à 90 % – et les morts violentes sont pléthore. Ce même état applique la tolérance zéro... et les taux de criminalité ne baissent pas, au contraire, ils augmentent avec la misère croissante.

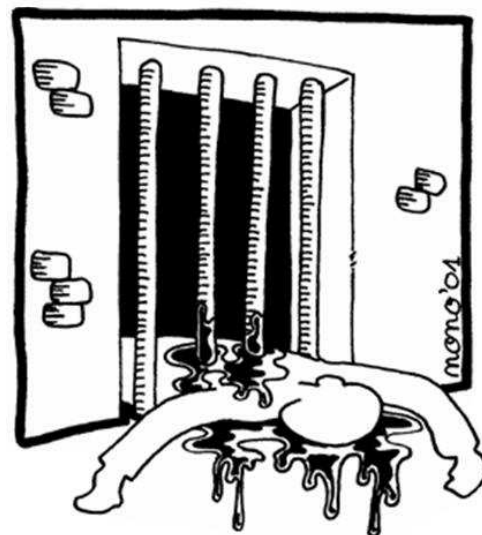
Quand viendra-t-il le temps d'une discussion rationnelle sur la prison, sa justification, sa réalité et son utilité supposée ?

L'argumentaire en faveur des prisons ne peut se prévaloir d'une quelconque efficacité : la prison n'a jamais stoppé la délinquance, elle ne remet pas sur « le droit chemin ». Les centres fermés, remis en fonctionnement avec la vague sécuritaire, avaient été abandonnés par manque de résultats : les adolescents récidivaient à 90 %, l'année même de leur sortie... Non, l'argument le plus efficace reste celui qui fut utilisé pour la peine de mort : s'il n'y avait pas de prisons ce serait pire.

Promiscuité inhumaine ou isolement total qui pousse à la démence, maltraitements ², aliénations en tous genres, suppression de fait de tous les droits et, parti-

2 - « Le mitard, beaucoup le redoutent, et pour cause ; on vient vous ramasser dans votre cellule à 20 heures, munis de cagoules, de matraques, de casques et de boucliers pour un passage à tabac en règle suivi d'une mise à nu, écartement des fesses, et on vous laisse ainsi, bras et jambes attachés, voire même scotchés pour plusieurs heures si telle est la volonté de ces messieurs », in « Prises de parole à la centrale de Moulin », courrier de Cyrille B., cité dans « L'Envolée radio », numéro spécial, juin 2004.

lutte armée



culièrement, celui de la liberté d'expression, la prison détruit la dignité, elle est un véritable instrument de torture quand la peine se prolonge. C'est aussi un immense supermarché où tout se monnaie : les prisonniers sont une main-d'œuvre facile et pratiquement gratuite ; pour eux, nul besoin de faire semblant de respecter un quelconque droit du travail. Pas de syndicats en prison ! Les salaires varient entre 75 et 200 euros par mois. Mais le prisonnier reste un client, en prison tout se paie au prix fort : 8 euros par mois pour un frigo, 30 pour la télé et combien pour le rasoir, le dentifrice, le gel douche... Passons là, il y a trop à dire. Intégrons simplement cette dimension : la prison n'est pas une abstraction, une idée en l'air, c'est une réalité qui broie les individus et les remplit de haine et de ressentiment.

La prison est aussi un appareil à punir les pauvres ³, et ce n'est pas un hasard de voir l'État en construire de nouvelles, quand il démantèle tout ce qui reste du système social d'après guerre. À aucun moment, la prison n'est une solution pour pacifier la société. Pour cela, il faudrait résoudre deux problèmes : la question politique et la question sociale. Tant que l'ensemble de la population délèguera son pouvoir au lieu d'assumer directement les décisions qui la concernent, les actes irresponsables seront nombreux, on n'infantilise pas les gens sans risque ; sans justice sociale, dans une société de pauvres et de riches, pas de solution possible sinon la guerre, la guerre aux pauvres, dont l'expression la plus affinée reste la prison. Mais dans cette situation, il ne faut pas s'étonner de voir les pauvres se rebeller et opposer à la violence de l'État, leur propre violence. Violence symbolique, sans commune mesure, violence parfois mal orientée, violence quand même.

Par delà les écrans de fumée, les arguments rhétoriques, nos dirigeants comprennent bien ces enjeux. Et c'est cela que payent les prisonniers politiques avec un traitement particulier. Victimes parmi les victimes, la machine carcérale les tue. Un seul exemple : Joëlle Aubron, membre d'Action Directe, a été opérée le 16 mars d'une tumeur au cerveau. Elle a été menottée à son lit pendant une semaine, puis, fin mars, des deux bras. Les quatre d'Action Directe ont fait 21 ans de prison dans des conditions d'exception qui ont eu des conséquences sur leur santé : ils sont tous gravement malades. Tous sont libérables, seule Joëlle Aubron l'a été, mais ses jours sont comptés. Comment ne pas souscrire à l'exclamation de Claude Guillon : « *Ils disent que Ménigon, Cipriani, Rouillan et Aubron doivent d'ores et déjà être considéré(e)s comme des cadavres !* » Critiquant (en 1985) l'absurdité de la stratégie armée d'AD, j'avais qualifié ses militants de « *bouffons sanglants* » [...] *Qui, aujourd'hui, sont les bouffons sanglants, qui sont les assassins ? Un aliéné, une hémiplegique et deux cancéreux, pitoyable tableau de chasse pour une loi du talion qui n'ose dire son nom !* » ⁴

S'il est encore utile de rappeler le devoir de solidarité que nous devons avoir avec les prisonniers, et notamment les prisonniers politiques, et la nécessité de combattre la prison, laissons le dernier mot à Jean-Marc Rouillan :

« *Que dire des bigots croyant jusqu'au ridicule à l'abolition de la peine de mort dans ce pays... Quelle connerie ! Il suffît qu'ils viennent faire un tour dans un de ces mouiroirs [...]. Oui, mais il y a une différence entre la lame de dame guillotine et le lent empoisonnement des jours cellulaires...* » ⁵

3 - J'emprunte cette expression à Loïc Wacquant, sociologue, auteur de plusieurs livres sur le sujet dont le dernier : « Punir les pauvres, le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale », L. Wacquant, collection Contre-Feux, Agone, 2004.

4 - In « Le Temps de vivre », Claude Guillon, *La question sociale*, n° 1, printemps-été 2004. L'article sur la stratégie d'AD est publié dans « Pièces à conviction, textes libertaires 1970-2000 », Claude Guillon, Noesis, 2001.

5 - Cité dans « L'Envolée radio », numéro spécial, juin 2004.

La lutte armée est-elle pertinente ?

Mais le fait d'être victime ne donne pas raison. La lutte armée est contestable à plus d'un titre. En 1992, un groupe de débat ⁶, à Bilbao, avait publié les conclusions de leur réflexion et relevé un certain nombre de contradictions :

« *La clandestinité-illégalité rend souvent impossible l'échange d'informations ou la connexion avec les différents mouvements sociaux, ce qui peut figer aussi bien le discours que la pratique. L'avant-gardisme produit une soumission et une subordination des autres luttes à ce que l'on suppose être la lutte par excellence. [Alors] il se crée une coalition de caractère politico-idéologique dont la représentation suprême est le groupe armé spécifique.*

La militarisation implique une certaine hiérarchie interne.

- *Dynamique de choc : l'attaque [du groupe armé] riposte [de l'État] génère une spirale de la violence. On tombe dans les structures qui jalonnent le système ; on ne réfléchit plus au pourquoi d'une action, mais uniquement à ses conséquences.*

Spécialisation et professionnalisation.

- *Recherche de la transcendance. On recherche la propre survie du groupe qui peut se convertir en une fin en soi.*

Le nom du groupe implique une délimitation et un terrain idéal pour la propagande spectaculaire du système.

- *La lutte quotidienne n'est plus favorisée. Toute l'activité tourne autour de l'organisation armée. On prive les bases de la capacité à prendre elles-mêmes leurs décisions, car le renforcement de l'organisation est plus important que les luttes autogérées du peuple. Il se crée des groupes qui se mobilisent par idéologie, plutôt que de riposter concrètement aux attaques du système.*

- *On cherche à accumuler des forces autour de certains postulats en canalisant les luttes vers des affrontements abstraits (le sens ultime de la lutte armée n'apparaît pas).*

- *Le groupe armé a tendance à être parasitaire, tout tourne autour de lui, ce qui crée une parcellisation de sa lutte. La perspective critique cesse d'être globale, ce qui la rend intégrable par le système dont on n'attaque plus l'ensemble de la domination. La base du mouvement se perd à être manipulée par le pouvoir, parce que la lutte ne se base plus sur l'affrontement entre l'État et le peuple, mais qu'elle devient un combat entre l'État (vu comme une unité légitime et consensuelle) et le groupe armé.*

- *Le terrorisme peut renforcer l'idéologie dominante. Le message final peut faire penser à la majorité que le sens de la lutte n'est pas tant d'attaquer l'État mais les gens eux-mêmes (« le prochain ce pourrait être toi »), théorie qui a été renforcée, par exemple, par la stratégie des voitures piégées [au Pays Basque].*

- *Affrontement entre deux armées (guerre). Il se crée deux pôles opposés pour lesquels il n'y a pas d'alternative. Les mouvements populaires qui sortent de ce jeu sont réprimés. On entre dans une lutte pour le maintien du pouvoir, dans laquelle le peuple devient quelque chose de totalement accessoire.*

[On finit par] s'autoproclamer juge et bourreau.»

- Bien sûr, cette analyse s'applique aux sociétés occidentales (elle n'a d'ailleurs pas prétention d'être universelle) et dans le contexte actuel où « d'autres voies d'expression » sont possibles. Et le mouvement libertaire a tout intérêt à développer l'action non-violente.

La non-violence et la révolution.

Pas un auteur anarchiste ne justifie la violence mais, bien souvent, sous prétexte de la reconnaître comme nécessaire, nous l'orgnons de son côté. Il est essentiel de rappeler avec Hem Day que « *la violence n'est pas anarchiste* », que « *l'anarchie c'est l'ordre sans gouvernement ; c'est la paix sans violence ; c'est le contraire précisément de tout ce qu'on lui reproche soit par ignorance, soit par mauvaise foi* » ⁷. Comment, en effet, rechercher l'harmonie entre

⁶ - Article paru dans la revue libertaire basque « Ezkintza Zuzena », printemps été 1992. Il a été traduit en français et publié par la revue des Amis de l'AIT de Lausanne, « L'affranchi », n°4, novembre 1992.

⁷ - « Anarchisme et non violence », Hem Day et Pierre Ramus, présentation Jean-Pierre Jacquinet, *Le Libertaire*, 2^e édition, imp. Le Temps des Cerises, 91, Orgemont.

lutte armée

nos idées et les impératifs d'une guerre (ou d'une lutte armée) ? Les réflexions du groupe de Bilbao rappellent le constat fait par Barthélemy De Ligt à propos de la guerre d'Espagne : « Nous pouvons dire en toute sûreté que plus la violence est employée dans la lutte de classe révolutionnaire moins cette dernière a de chance d'arriver à un succès réel. [...] Parce que nous savons par d'amères expériences, personnelles aussi bien que sociales que, lorsque, dans n'importe quel domaine, nous faisons usage de moyens qui sont essentiellement en contradiction avec le but poursuivi, ces moyens nous détourneront inévitablement de celui-ci, même s'ils sont appliqués avec la meilleure intention. »⁸

Il n'est pas question de nier l'évidence : le projet anarchiste nécessite un changement global de société en totale contradiction avec les intérêts des classes dominantes, ce changement ne peut intervenir qu'après une rupture radicale, une révolution sociale. Mais nous devons nous interroger sur les moyens que nous utilisons pour y parvenir. Il n'est pas question, non plus, de tomber dans l'angélisme : nous devons nous défendre et la violence peut nous être imposée. Mais nous devons éviter au maximum cet ultime recours car « la guerre et la révolution sociale sont deux principes absolument contraires, fondamentalement distincts et antagonistes. Qui dit guerre, rejette, en même temps, la révolution sociale d'un point de vue anarchiste [...] Il est un fait, depuis la commune de 1871, que toujours et partout les moyens de la violence ont absolument échoué. Beaucoup de sang a été inutilement versé ; le mouvement a été affaibli. Lorsque les méthodes de violence ont eu la victoire, comme en Russie, elles ont mené juste à l'opposé de la révolution sociale à laquelle elles aspiraient. »⁹

Le choix de la lutte armée peut être une échappatoire face à une réalité trop hostile et facilité par un romantisme révolutionnaire de mauvais conseil et une impatience toute légitime. Mais, avec Hem Day, nous devons constater que « l'action directe dans nos pays occidentaux s'est vue forcée, par l'évolution sociale et les circonstances, d'abandonner certains aspects romantiques de son action. « L'ère des barricades », de plus en plus, s'avère dépassée face aux armements atomiques et les manifestations de rues déplacées, inopérantes voire dangereuses, compte tenu des vastes déploiements de forces répressives », et rappeler que l'action directe n'est pas nécessairement violente, qu'elle est avant tout l'action des exploités, sans intermédiaire, et qu'elle a trouvé un terrain d'expression privilégié dans la lutte syndicale. Elle reste « la seule véritable arme sociale du prolétariat »¹⁰ et « implique donc que la classe ouvrière se réclame des notions de liberté et d'autonomie au lieu de plier sous le principe d'autorité »¹¹.

« L'action directe est une méthode, la méthode qui donne son unité à toute l'activité ouvrière ; elle est en même temps une philosophie qui tient en ces quelques mots : « l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ». Comment impliquer l'ensemble de la population dans une action aussi élitiste que la lutte armée en particulier, et l'action violente en général ?

L'histoire ne manque pas d'exemples de désobéissance civile et d'actions non-violentes, tous ne sont pas compatibles avec l'anarchisme. Mais l'anarchisme a donné beaucoup d'outils à ces luttes : la grève sur le tas, le sabotage, l'occupation d'usine, le boycott ne sont que quelques exemples. Nous devons orienter notre réflexion sur ce type d'action, associé aux principes de l'action directe, pour avancer avec cohérence vers la révolution sociale. Et si, dans l'avenir, un changement de contexte nous accule à la violence, alors que ce ne soit que dans l'optique développée par Malatesta : « Nous considérons que la violence est une nécessité et un devoir pour la défense, mais pour la seule défense. [...] Mais notre violence doit être résistance d'hommes contre des brutes et non lutte féroce de bêtes contre des bêtes. Toute la violence nécessaire pour vaincre, mais rien de plus ni de pis. »¹²



8 - Cité par Hem Day, in « Anarchisme et non violence », Hem Day, p. 36.

9 - « Pacifisme intégral et révolution sociale », Pierre Ramus, 1937, in « Anarchisme et non violence ».

10 - Pierre Besnard cité par Hem Day, in « Anarchisme et non violence », p. 11.

11 - Emile Pouget cité par Hem Day, in « Anarchisme et non violence », p. 13.

12 - Errico Malatesta, in *Le Réveil de Genève*, n° 602, cité par Hem Day, in « Anarchisme et non violence », p. 33.

Jipé, syndicat intercorporatif de Pau

Répression

QUAND ON PARLE des mines de manganèse d'Imini, relevant de la Société Chérienne des Etudes Minières (SACEM), c'est souvent pour dénoncer la précarité, la cadence de travail effrénée, la mauvaise gestion, la pollution et, surtout, le climat anti-syndical qui les caractérise. Le mouvement de contestation des travailleurs au cours des trois dernières années a eu pour conséquence une inflation alarmante des plaintes et des poursuites judiciaires à l'encontre des ouvriers et cadres de la mine et de ceux qui les représentent, sans compter les menaces récurrentes, les harcèlements et les intimidations au quotidien. Cet acharnement a atteint son comble avec l'ouverture de la procédure de redressement de la mine au mois de novembre 2001.

Dans sa stratégie syndicale, la Direction a toujours préféré les manœuvres insidieuses et criminelles au dialogue social, bafouant ainsi les conventions de base de l'OIT et les droits les plus élémentaires consignés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ainsi, elle a procédé de nombreuses fois à des coupures électriques au sein du village de Boutazoulte, elle a fait saboter par une bande de voyous les installations électriques à proximité du village, elle a poussé les ouvriers résidant à Boutazoulte à déménager à Timkit sous peine de licenciement. Beaucoup ont été contraints de quitter leur travail dans l'humiliation, en contrepartie d'une indemnité dérisoire. D'autres ont accepté, de mauvais gré, de quitter leur logement de Boutazoulte pour s'installer avec leurs familles dans des baraques vétustes et précaires à

Timkit, dans un environnement très pollué.

Le 28 octobre 2002, une note était diffusée instituant le travail à temps partiel au sein de la mine avec une réduction de 50 % des salaires. Une mesure dite de redressement, ayant pour but de réduire les charges sociales de la mine, que la Direction a prise unilatéralement, sans consultation préalable des représentants du personnel. Cette note constitue une atteinte flagrante aux dispositions réglementaires et conventionnelles en matière de travail.

Depuis le 3 décembre 2002, les salariés ont donc mené un sit-in devant le siège local de la Direction, à Ougoug, pour contester cette décision et revendiquer le maintien des conditions de travail antérieures et le paiement de leurs salaires à compter d'octobre 2002. Après plusieurs mois de sit-in, plusieurs séances de négociation ont eu lieu à Casablanca et Ouarzazate, mais elles se sont toutes soldées par un échec à cause de l'entêtement de la Direction des mines. De peur d'un enlisement, les ouvriers et cadres ont décidé alors de recourir au Comité provincial de règlement de conflits, instance se composant des différents intervenants dans l'organisation du travail. C'est dans ce cadre que les deux parties se sont mises d'accord, lors de la réunion du 10 mars 2004, sur la nécessité de soumettre le litige en cours à l'arbitrage.

La négociation était enfin sur le point d'aboutir à une résolution du conflit. C'est alors que la Direction s'est entendue avec le secrétaire général de l'UMT (Union Marocaine des Travailleurs) régionale, Ahmed

Hamden, pour limoger Mohammed Khouya, le 1^{er} avril 2004, en tant que membre du bureau régional et coordonnateur chargé de l'action syndicale dans le secteur minier de la province, mandaté par les ouvriers pour négocier les mesures d'accompagnement social du plan de continuation de la mine. À partir de là, les choses se sont gâtées entre les 148 ouvriers UMT et cadres des mines d'Imini et le secrétaire général de l'UMT Régionale. Les ouvriers ont alors décidé le 5 avril 2004 de se retirer en bloc de l'UMT pour adhérer à la CDT (Confédération Démocratique du Travail).

Face à cet échec cuisant, M. Hamden a constitué un nouveau bureau syndical UMT avec sept ouvriers déjà de mèche avec la Direction. Il les a ensuite engagés à signer un protocole d'accord tarabiscoté à la dernière minute, sans commune mesure avec les aspirations réelles des ouvriers de la mine.

Mais le paroxysme fut atteint le 15 avril 2004, lorsque le secrétaire général de l'UMT régionale a organisé avec la Direction locale des mines, et avec l'assistance et la bénédiction des autorités locales d'Amerzgane, une funèbre caravane d'assaut des mines d'Imini. Pour cela, il a mobilisé une milice composée d'environ 120 personnes étrangères à la mine, des chômeurs et des mineurs en quête de travail, qui ont accepté de monter dans le camion pour participer au tournage d'un film.

Le même jour, la Direction avait organisé une coupure d'électricité dans tous les villages (Boutazoulte, Ougoug et Timkit) pour semer le désarroi au sein de la population. Les

au Maroc

ouvriers et cadres de la mine se sont alors regroupés autour du transformateur électrique principal et une foule de femmes, d'enfants et d'adolescents s'est trouvée éparpillée aux abords du rond-point conduisant au village d'Ougoug.

La milice de 120 personnes est arrivée à 3 heures de l'après-midi sur les lieux, accompagnée de 10 ouvriers UMT conduits et encadrés par le Directeur local, le secrétaire général de l'UMT régionale et quelques fonctionnaires de Ouarzazate tous membres de l'UMT. Ils descendirent du camion près du rond-point, armés de bâtons, de barres de fer et de couteaux. Aussitôt, le directeur local des mines et le secrétaire général de l'UMT régionale leur ont expliqué la véritable raison de leur venue qui était d'attaquer les ouvriers en sit-in et leur ont conseillé de commencer par jeter des pierres sur les femmes et les enfants dans le but d'exciter la colère des ouvriers. Un échange de jets de pierres et des affrontements ont eu lieu, au cours desquels un ouvrier UMT arrivé avec le camion, Ahmed Berkoni, est blessé à la main. Transporté le soir même en ambulance à l'hôpital provincial de Ouarzazate, il y subit une opération chirurgicale suspecte dont il ne s'est jamais relevé, sa mort ayant été déclarée le 24 avril 2004.

Le certificat de décès mentionne qu'A. Berkoni est mort suite à un arrêt cardiaque sur terrain diabétique. Mais le rapport de l'autopsie réalisée le 2 mai 2004 à l'Institut Ibn Rochd de Casablanca parle d'infection broncho-pulmonaire abcédée et d'hémorragie

méningée d'origine traumatique avec fracture du sternum, fissuration d'une côte et ecchymoses au thorax.

On a appris de source crédible qu'A. Berkoni avait été placé quelques jours avant en réanimation à l'hôpital provincial à cause d'un diabète chronique et que, le matin du 14 avril 2004, le directeur local des mines l'a fait sortir de l'hôpital à l'insu de sa famille et l'a mis discrètement dans un hôtel avant de le faire transporter aux mines d'Imini. On a aussi appris qu'à cause de ses comas récurrents, A. Berkoni avait été plusieurs fois placé en réanimation aussi bien à Ouarzazate qu'à Marrakech et Fès.

Sept ouvriers UMT à la dévotion de la Direction et comptant parmi les assaillants ont tout de suite déposé plainte contre 14 ouvriers CDT qui ont été mis en examen le 22 avril 2004 pour coups et blessures, vol, utilisation d'arme blanche et entrave à la liberté du travail. Trois de ceux-ci ont été incarcérés.

Parallèlement, 23 personnes étrangères à la mine ont aussi déposé plainte pour escroquerie et abus de confiance contre ceux qui les ont fait venir dont le directeur local, le caïd d'Amerzgane et le secrétaire général de l'UMT régionale.

Quand la mort d'A. Berkoni est survenue, le juge a ordonné la détention préventive de quatre autres ouvriers CDT auxquels il a notifié les mêmes accusations que pour les trois ouvriers déjà incarcérés.

Parmi les sept ouvriers mis en détention figure Mohammed Khouya, militant syndicaliste, membre de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme et conseiller communal. Son

arrestation sanctionne en fait ses activités syndicales et en faveur des droits de l'homme, étant donné qu'il n'était pas présent sur les lieux lors des événements du 15 avril 2004, selon le témoignage de 140 ouvriers et personnes étrangères à la mine.

L'instruction est bâclée, les méthodes d'investigation restent primitives. Pourquoi le juge d'instruction n'a-t-il pas encore fait comparaître, malgré la demande réitérée des avocats, les ouvriers qui étaient sur place au moment des événements, ainsi que les personnes étrangères que l'on a fait venir de Ouarzazate le 15 avril 2004 ? La Direction des mines d'Imini et les représentants de l'UMT semblent conscients de la gravité de la situation où les a menés leur aveuglement, puisqu'ils tentent doré et déjà de l'atténuer par des cadeaux et des primes alléchantes. Mais ils ne mesurent pas à quel point ces offrandes ne font qu'exacerber l'indignation et l'amertume de la famille du défunt comme de celles des ouvriers emprisonnés.

L'activité des mines a redémarré, mais les ouvriers peuvent dire adieu à la protection sociale, la couverture médicale, les congés payés et les bottes de sécurité ! Bonjour la misère, l'asservissement et les licenciements à tour de bras !

Solidarité avec les sept ouvriers de la mine d'Imini en détention !

*D'après un texte reçu le 24 octobre 2004
par le secrétariat de l'AIT
et provenant de
khouya_mhamed@yahoo.fr.*

Anarcho-Syndicalist Initiative

en Israël / Palestine



Le courrier qui suit nous a été transmis par le secrétariat de la l'AIT.

Le groupe Anarcho-Syndicaliste Initiative en Israël / Palestine (ASI) demande à avoir le statut d'Amis de l'AIT et sera présent lors du XXII^e congrès de Grenade les 4, 5 et 6 décembre prochains.

Ph.04

LORS D'UNE RÉUNION de camarades de Anarcho-syndicalist Initiative en Israël / Palestine, nous avons décidé d'aller de l'avant dans le projet de création d'une authentique organisation syndicaliste révolutionnaire de la classe ouvrière. Nous avons demandé notre affiliation à l'Association Internationale des Travailleurs. [...]

Ces dernières années ont été terriblement mauvaises pour les travailleurs israéliens et palestiniens. Aucune organisation ou parti politique n'offre de perspective pour progresser. Tous servent les élites capitalistes – tous sont de fidèles serviteurs des ennemis des travailleurs.

Les syndicats d'État en Israël et les syndicats corrompus de l'Autorité palestinienne n'ont rien d'autre à proposer que des compromis avec le grand capital, des alliances avec quelques bourgeois « progressistes » et de grossières trahisons. Le programme révolutionnaire anarcho-syndicaliste de l'ASI préconise l'unité interna-

tionale des travailleurs, l'articulation des luttes dans ces pays et la région, contre le mouvement sioniste contrôlé par les capitalistes locaux, la réaction arabe dirigée par l'OLP et les islamistes, les régimes collaborateurs, marionnettes fidèles de l'impérialisme US.

Comme anarcho-syndicalistes, nous prenons position en faveur d'une société basée sur la libre confédération des syndicats révolutionnaires et du congrès général du travail, pour une société libre et égale organisée par les masses travailleuses du Moyen-Orient et du monde. Nous admirons nos amis des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne, d'Espagne, d'Allemagne et d'autres pays qui font un grand et courageux travail contre les classes dirigeantes et leurs agents, pour une authentique révolution syndicale.

*Anarcho-Syndicalist Initiative en Israël / Palestine,
juillet 2004*

Un travailleur du métro de New York se bat pour le droit de porter le turban

L'ARTICLE CI-DESSOUS est traduit d' « Industrial Worker », bulletin de l'organisation syndicale IWW (Industrial Workers of the World). Son auteur est un membre de cette organisation qui est aussi une internationale présente dans quatre pays anglo-saxons. Sollicitée par les IWW, l'AIT a adressé le 1^{er} août dernier un courrier au Président de la MTA, L. Reuter (370 Jay Street, Brooklyn NY 11201) exigeant le rétablissement immédiat de K. Harrington à son poste du service voyageurs.

Dans tous les USA, les sikhs sont attaqués. Adeptes d'une religion dont les origines sont en Inde, des sikhs ont été blessés par balle, quelques-uns ont été tués, dans le cadre de la réaction post 9/11. Des temples sikhs ont été brûlés et mitraillés. Les Sikhs qui portent le turban et la barbe sont souvent pris pour des musulmans et ont subi quelques unes des pires attaques anti-islamiques qui ont lieu dans ce pays.

Cette réaction pernicieuse affecte les Sikhs même dans leur travail. Même si la communauté sikh n'a rien à voir avec l'Islam ou le terrorisme, certains ne peuvent s'empêcher de déverser leur haine anti-islamique contre ce groupe voyant et vulnérable. Je travaille dans le métro de New York depuis 23 ans et maintenant je dois me battre pour sauvegarder mes droits et mon travail.

Je me suis récemment entendu dire par le superintendant de la Metropolitan Transit Authority (MTA), T. Bohanan, que je ne pourrai travailler plus longtemps dans le service voyageurs et serai au lieu de cela relégué dans le goulag du métro, le dépôt des rames. Cela résulte du fait que je porte le turban de la religion sikh, comme je l'ai fait chaque jour de mes 23 années de travail. Il s'agit d'une violation de mes droits d'ancienneté.

J'ai été trouver la presse et fus vite dans les journaux le sujet d'une histoire célèbre. Cette dénonciation de l'injustice de la MTA était le résultat de mon transfert

involontaire et le président de la MTA, L. Reuter, me rétablit à mon ancien poste.

Une semaine plus tard, le président de la MTA annula mon rétablissement dans une lettre au président de la Transport Workers Union, R. Toussaint, en indiquant que je devrai choisir un travail en dehors du service voyageurs, sinon je serai puni et privé de travail. Il ne pouvait tolérer la joie que ma victoire inspirait à mes camarades travailleurs.

J'étais indigné et insistais sur le fait que je ne voulais pas être brimé ou cajolé selon le « choix » que je ferai de mon poste de travail. Le Président de la MTA dit, dans un langage très orwellien, que je devrais « profiter de l'opportunité ». Un tel abandon de mon ancienneté et de mon autonomie durement gagnées ne bénéficierait de ma coopération, informais-je mes camarades. Cette « opportunité » aboutirait à la perte d'environ 20 % de mon salaire, en plus de celle de vacances et de week-ends libres.

La Transport Workers Union avait aussi soutenu ma cause. Cette solidarité raffermi ma résistance. [...]

Mes camarades travailleurs des transports, encouragés par ma première victoire, discutent maintenant sur quoi faire. Et, finalement, sur qui te possède : toi ou ton patron. Ils discutent d'un soutien, d'une pétition et, peut-être, d'une action sur le lieu de travail pour protester contre l'atteinte à la liberté de religion. Nous travaillons tous sur une des lignes de métro les plus fréquentées au monde ; aussi, il est grave que le patron nous maintienne tous intimidés et dociles. La grosse injustice de la MTA a mis en colère beaucoup de mes collègues de travail. Cela est devenu maintenant une importante lutte dans le métro et la MTA s'est peut-être laissée entraîner plus loin qu'elle n'avait prévu.

Kevin « Harry » Harrington

Gli USA e i loro alleati hanno iniziato una guerra senza confini nè limiti di durata, che sta devastando la terra.

A questa guerra lo stato italiano partecipa attivamente con un fronte interno che si manifesta attraverso la militarizzazione del territorio, "l'economia di guerra", la repressione e la restrizione dei pochi spazi di liberta'.

SIAMO IN GUERRA.. DISERTA LA GUERRA!

Solo l'ANTIMILITARISMO e la LOTTA DI CLASSE possono fermare la guerra, perciò l'USI-AIT invita ad organizzare uno **SCIOPERO GENERALE INTERNAZIONALE** per il boicottaggio di tutta la macchina bellica e dell' "economia di guerra", per il ritiro delle truppe italiane, contro la guerra umanitaria e le missioni di pace, per il rilancio dell'azione diretta, continua e diffusa, per contrastare e sabotare la guerra.

**LAVORATORI IN LOTTA
CONTRO OGNI ESERCITO,
CONTRO OGNI GUERRA.**

UNIONE SINDACALE ITALIANA
USI - AIT